



Avis préliminaire dans le cadre de l'étude publique
sur les contributions municipales
et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté

Présenté devant la Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération

le 18 novembre 2008

Comité de travail

- **Bergman Fleury**
- **Mélissa Dorsaint**
- **Dulce Maria Cruz Herrera**
- **Régine Alende Tsombokongo**

Collaborateurs

- **Habib El-Hage**
- **Guy Drudi**

Coordination

- **Gilles Gosselin**

Secrétariat

- **Nancy Bergeron**

Conseil interculturel de Montréal

**1550, rue Metcalfe
14^e étage, suite 1424
Montréal, Québec H3A 1X6**

Téléphone : (514) 868-5809

Télécopie : (514) 868-5810

www.ville.montreal.qc.ca/cim

cim@ville.montreal.qc.ca

Présentation

La mission du Conseil interculturel de Montréal (CIM) est d'assurer que la diversité ethnoculturelle soit prise en compte lors de la prestation des services et de l'élaboration des politiques de la ville de Montréal. Considérant ce mandat, le CIM intervient dans le cadre de la présente étude publique pour rappeler l'importance de la pauvreté chez les immigrants et les membres des communautés ethnoculturelles. Le CIM veut également proposer certaines mesures visant à assurer la justice sociale pour ces catégories de Montréalaises et Montréalais.

Considérations préalables

Notre intervention d'aujourd'hui sera brève en vous indiquant qu'elle sera suivie d'un avis formel et plus élaboré auprès des instances concernées. À cet effet, dans le but d'assurer le caractère approprié des recommandations que nous voulons adresser à l'administration municipale, nous souhaitons recevoir des informations plus exhaustives sur les programmes actuellement mis en place pour lutter contre la pauvreté à Montréal, accompagnés des indicateurs de performance pertinents. La documentation fournie il y a quelques semaines pour convoquer la consultation publique nous permet d'effectuer certains constats préliminaires. Toutefois, elle ne nous permet pas de dresser un portrait intégral des mesures mises en place. En nous fournissant une documentation plus exhaustive, vous nous permettrez de mieux offrir notre collaboration, comme organe consultatif de la Ville de Montréal, dans la lutte contre la pauvreté.

Une intervention spécifique pour les citoyens et les citoyennes issus de l'immigration et membres de communautés culturelles

Essentiellement, dans le cadre de la présente consultation, nous tenons à présenter un portrait plus réel de la pauvreté à Montréal chez les immigrants et les membres des communautés ethnoculturelles afin que ces derniers soient mieux pris en considération dans le cadre de l'établissement des prochaines mesures visant à lutter contre la pauvreté.

Nous rappelons en effet que «la population immigrante compte pour 31% de la population de l'agglomération de Montréal» (Profil socio-démographique – Agglomération de Montréal, octobre 2008) Compte tenu donc de ce poids démographique des populations issues de l'immigration dans la grande région métropolitaine, nous sommes d'opinion que toute politique ou initiative mise de l'avant destinées à enrayer le phénomène de la pauvreté doit prendre en considération, dans une certaine mesure, les réalités propres à ces groupes de citoyens et citoyennes. Concrètement parlant, nous sommes d'avis que l'efficacité des mesures dépend grandement de la prise en compte des différents facteurs d'appauvrissement de ces personnes.

En effet, il nous semble que déployer des mesures visant à contrer la pauvreté sans distinction, équivaut à nier le caractère spécifique de la pauvreté chez certains groupes, par exemple les immigrants de moins de 5 ans et certains membres des communautés culturelles.

La Ville et ses partenaires doivent adopter des mesures qui visent à contrer les problèmes, à leur source, de façon exhaustive et quelquefois exclusive. Tous s'entendent pour dire que la pauvreté n'a pas qu'un seul visage ! Il nous semble évident que cet adage commande des mesures particulières dans certains cas. En effet, dans un contexte où l'on vise beaucoup à implanter et encourager des mécanismes permettant aux gens victimes de la pauvreté à se prendre en main (en référence avec le concept d'empowerment), il importe de prendre en considération certaines situations particulières que vivent des citoyennes et citoyens issus de l'immigration et appartenant aux communautés culturelles.

Compte tenu du niveau de pauvreté chez ces groupes de citoyens (voir aux faits saillants), la ville de Montréal et l'agglomération de Montréal doivent démontrer leur volonté de lutter contre la pauvreté et atteindre des résultats espérés en prenant sérieusement en considération les réalités des gens issus de l'immigration et les personnes identifiées aux minorités culturelles.

Les obstacles à la participation civique des citoyens issus de l'immigration

Certains faits ont été traditionnellement identifiés comme des obstacles historiques, culturels ou socio-économiques à la pleine participation et représentation des citoyens issus de l'immigration dans nos institutions démocratiques. Ces obstacles sont aux antipodes et remettent en question les fondements mêmes des principes universels relatifs à l'égalité et celui se rapportant à la prohibition de la non-discrimination.

Nous nous attarderons ici à deux catégories d'obstacles qui freinent considérablement la pleine participation et par ricochet, l'épanouissement des citoyens issus de l'immigration et les minorités racisées. Les obstacles socioéconomiques à la participation civique des citoyens issus de l'immigration : la pauvreté et les inégalités sociales.

La pauvreté est une situation permanente de violation des droits de la personne et affaiblit notoirement les liens d'appartenance sociale des citoyens. Comment participer pleinement à la société alors que les points d'affiliation ont disparu ? Selon le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, « la pauvreté est une condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable ou chronique des ressources, des moyens, des choix, de la sécurité et du pouvoir nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux »¹.

Dans la plupart des sociétés occidentales d'aujourd'hui, les groupes minoritaires issus de l'immigration sont confrontés à un processus progressif de précarisation de leur niveau de vie. La vulnérabilité perpétuelle de leur situation financière dans une société où les groupes majoritaires jouissent d'excellentes conditions de vie renforce les inégalités sociales et remet en question le rôle de l'État en matière de protection des droits humains. Même lorsque ces personnes ont la volonté de participer à la vie politique ou citoyenne, l'amenuisement de l'ensemble de leurs droits les exclut automatiquement de la société.

Selon Vincent Geiser : « Les groupes ethniques minoritaires se retrouvent généralement dans une situation sociale défavorable, parce qu'ils manquent des « ressources sociales, économiques et politiques ».²

¹ Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Questions de fond concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : La pauvreté et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* : la pauvreté et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Doc. NU E/C.12/2001/10, 9 mai 2001.

² Vincent Geiser, « Les élites politiques françaises d'origine maghrébine à la conquête d'une légitimité », *Hérodote*, no. 80, janvier-mars 1996, p. 104-129.

La pauvreté est donc loin d'être un phénomène uniforme.³ La pauvreté reflète les difficultés de se loger convenablement, de recevoir une bonne éducation, d'avoir accès aux institutions d'administration de la justice, d'accéder aux services sociaux et de la santé et d'occuper un emploi digne. Il y a un lien certain entre la pauvreté, la dignité humaine et les droits humains.⁴

Le droit au travail est un droit fondamental et indispensable à l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine. Toute personne a le droit de pouvoir travailler, lui permettant de vivre dans la dignité. Le droit au travail concourt, à la fois, à la survie de l'individu et de sa famille, mais aussi contribue, dans la mesure où le travail est librement choisi ou accepté, à son épanouissement et sa reconnaissance au sein de sa communauté.⁵

L'article 6 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels définit le droit au travail de manière générale et non exhaustive : « le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté ». ⁶

Plusieurs études ont démontré que les populations issues des flux migratoires, et plus précisément celles appartenant à des minorités racisées, sont confrontées davantage au phénomène de la pauvreté que les groupes appartenant à la majorité socialement dominante.

En l'occurrence, la précarité des conditions socioéconomiques a été identifiée par le Conseil permanent de la jeunesse du Québec (CPJ), comme un des obstacles à la participation civique des jeunes Québécois de diverses origines et issus de l'immigration récente. Le CPJ a démontré en 2004 que les jeunes citoyens issus des groupes ethnoculturels ont moins de chances de s'exprimer et de participer à la société parce que leur profil économique est très faible.

³ L'analyse de la pauvreté est particulièrement complexe. Les indices fournis dans le *Rapport mondial sur le développement humain* de 2003 servent à évaluer la pauvreté humaine des pays industrialisés en faisant appel à la combinaison de divers facteurs : le pourcentage de la population dont l'espérance de vie est inférieure à 60 ans, le taux d'alphabétisme fonctionnel adulte, le pourcentage de la population vivant sous le seuil de 50% du revenu personnel moyen disponible et le taux de chômage à long terme.

⁴ Voir par exemple de Déclaration du comité des droits économiques, sociaux et culturels relative à la pauvreté et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Doc. NU E/C.12/2001/10.

⁵ Voir le préambule de la Convention no.168 de l'O.I.T. sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1998 : « l'importance du travail et de l'emploi productif dans toute société, en raison non seulement des ressources qu'ils créent pour la communauté mais des revenus qu'ils apportent aux travailleurs, du rôle social qu'ils leur confèrent et du sentiment de satisfaction personnelle qu'ils leur procurent ».

⁶ *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 16 décembre 1966, (1976), 999 R.T.N.U. 13.

Ainsi, un fort pourcentage des Québécois de diverses origines seraient confinés aux emplois précaires et non-traditionnels dépourvus d'avantages sociaux.⁷ La précarité grandissante des moyens socioéconomiques au sein des groupes minoritaires et racisés a replacé le débat en termes de « racialisation de la pauvreté ».

Selon le Conseil canadien de développement social (CCDS) : « Un pourcentage croissant de la population des gens pauvres au Canada est formé de communautés racialisées, de nouveaux immigrants et de peuples autochtones (...) La racialisation de la pauvreté est au carrefour de la discrimination économique, raciale et coloniale ». Les chiffres avancés par le CCDS sont éloquentes. Alors que 16 % de la population canadienne est pauvre, 43 % de ces pauvres sont des citoyens issus de l'immigration récente arrivée au pays entre 1996 et 2001. Ajoutons à cela que 28 % de ces pauvres sont des personnes issues des minorités racisées.

Au Québec, 15,5 % de la population pauvre est composée des minorités racisées, alors que le pourcentage de ces minorités au sein de la population est de 7 %. À Montréal, le taux de pauvreté des minorités racisées est de 46 %. Pourtant, elles ne représentent que le 21 % de la population. Enfin, le pourcentage de pauvreté chez les personnes issues de l'immigration récente est de 57 %.

Le Congrès du travail du Canada a démontré dans le cadre d'une étude publiée récemment que des écarts persistants et significatifs subsistent, en matière de sécurité économique, entre les minorités ethniques et racisées et les autres travailleurs. Ces écarts sont fondés sur l'appartenance à un groupe racisé. La discrimination raciale est donc un facteur qui nuit à la performance professionnelle des Canadiens issus des groupes racisés sur le marché du travail.

Pour préciser la situation difficile que vivent certaines minorités racisées d'origine immigrée, l'auteure de l'étude ajoute : « Il en résulte qu'ils éprouvent un sentiment de sécurité économique plus fragile, en comparaison avec les autres personnes sur le marché du travail. Le fait que de nombreuses personnes de couleur sont immigrantes a un effet indéniable sur les résultats qu'elles obtiennent dans l'emploi(...) ».

Actuellement, nous constatons un lien réel entre la pauvreté, l'absence ou faiblesse de participation civique chez certains groupes minoritaires de diverses origines et le développement démocratique. On ne peut donc pas parler de pleine participation à la société des citoyens, lorsque ceux-ci vivent dans une situation de pauvreté perpétuelle et qui n'ont pas accès à des emplois dignes.

⁷ *Conseil permanent de la jeunesse*, compte rendu du Forum de discussion « Remixer la cité » : La participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles, Montréal, juillet 2004

Quelques faits saillants et propositions de recommandations

Les faits saillants

Taux de chômage et entrepreneurship

- En 2006, le taux de chômage national des immigrants arrivés au pays il y a moins de cinq ans était de 11,5%, soit deux fois plus élevé que le taux de 4,9% observé chez les personnes natives du Canada⁸.
- À Montréal, le taux de chômage chez les immigrants de moins de cinq ans est drastiquement plus élevé et s'élevait à 18,1% contre 5,9% chez la moyenne de la population montréalaise. Ce taux de 18,1% est deux (2) fois plus élevé que celui observé chez le même groupe de population en Ontario (11%) et Vancouver (9,6%)⁹.
- En 2004-2005, les nouveaux arrivants tendaient à créer davantage d'entreprises que les personnes nées au pays, en particulier à Montréal (10,5% contre 7,9%). Toutefois, ils étaient moins nombreux à la tête d'une entreprise établie (42 mois ou plus) que les personnes nées au Canada¹⁰.

Les femmes immigrantes

- Les femmes immigrantes âgées de 25 à 54 ans, soit celles du principal groupe d'âge actif, ont des taux de chômage plus élevés et des taux d'emploi plus bas que ceux des hommes immigrants et des femmes nées au Canada, peu importe la date de leur établissement au pays¹¹.
- Le taux de chômage des immigrantes établies au Canada depuis cinq ans ou moins s'élevait à 13,0 % en 2006, ce qui est supérieur au taux de 10,3 % observé chez leurs homologues masculins¹².
- À titre de comparaison, au sein de la population née au Canada, le taux de chômage s'établissait à 5,2 % chez les hommes et à seulement 4,6 % chez les femmes¹³.

⁸ Statistique Canada, *Les immigrants sur le marché canadien du travail en 2006 : premiers résultats de l'Enquête sur la population active du Canada*, 71-606-XWF2007001.

⁹ Guillaume Picard, « Trois fois plus de chômeurs chez les immigrants », *Montréal Express*, 18 novembre 2008.

¹⁰ Fondation du Grand Montréal, *Signes vitaux 2008*, <http://www.fgmtl.org/fr/signesvitaux2008/diversites.php> (Site Internet consulté en date du 18 novembre, 2008).

¹¹ Statistique Canada, *Ibid*, note 8.

¹² *Ibid*.

¹³ *Ibid*.

- Le taux de pauvreté est deux fois plus élevé pour les femmes membres des minorités visibles (52, 2%) que pour les femmes en général (25,1%) ; ¹⁴
- Les inégalités les plus spectaculaires dont sont victimes les filles et les femmes immigrantes, en comparaison avec leurs consœurs québécoises, sont surtout celles en rapport avec le marché de l'emploi, et ce, de la sélection à l'embauche. ¹⁵

Les jeunes

- Le taux de chômage des immigrantes très récentes âgées de 15 à 24 ans s'établissait à 19,9 %, soit deux fois le taux de 9,8 % observé chez les jeunes femmes nées au Canada ;
- Globalement, le taux de chômage des jeunes immigrants établis au Canada depuis cinq ans ou moins s'élevait à 17,2 % en 2006, un taux bien supérieur à celui des jeunes nés au Canada (11,2 %) ;
- Une comparaison entre les immigrants et les montréalais nés au Canada montre que le taux de chômage chez les jeunes immigrants (15 à 24 ans) est de 17%, contre 11,2%.

Les communautés les plus affectées

- Africaine et maghrébine : 28%
- Latino-américaine : 15,7%
- Asiatique: 13,2%
- Européenne : 13%

Selon une récente étude présentée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, les résultats préliminaires, quant à la corrélation entre l'emploi, le niveau de scolarité, la profession, le sexe et la compétence linguistique selon le revenu total des Noirs et non-Noirs à Montréal, démontrent que les Noirs ont des revenus largement inférieurs aux non-Noirs et ont des taux de chômage et de pauvreté considérablement plus élevés. Ces écarts persistent dans toutes les tranches d'âge et même chez les diplômés universitaires, la main d'œuvre bilingue et les personnes embauchées dans les professions mieux rémunérées telles la gestion, le droit ainsi que la médecine. Les Noirs demeurent sous-représentés au sein des professions à statut plus élevé. ¹⁶

¹⁴ Harvey, Claire. Intégrer le marché du travail représente tout un boulot. Édition du samedi 8 et du dimanche 9 mars 2003.

¹⁵ Projet d'Études démographiques sur les Communautés noires montréalaises présenté lors de la Conférence de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, le 14 novembre 2008.

¹⁶ Actes de forum femmes des communautés culturelles et nouvelles réalités d'emploi, mars 2003, p.8

Les actions à soutenir et les propositions de recommandations

- Réunir tous les acteurs importants intervenants auprès des entrepreneurs (Fondation du Maire de Montréal, etc.) pour développer un plan d'intervention, mais surtout des outils destinés à sensibiliser les entrepreneurs issus des communautés culturelles aux meilleures pratiques en affaires. Ces outils pourraient, par exemple, prendre la forme de pamphlets exposant les facteurs clés de succès généraux des entrepreneurs, tels le « service à la clientèle », le « financement », « l'importance de l'élaboration d'un plan d'affaires », le « marketing » et le « branding » ;
- Encourager l'initiative du CDEC de Rosemont visant à aider les membres issus des communautés culturelles et de l'immigration à attester de leur compétence ;
- Encourager et supporter le développement de communautés de partage entre les commerçants de certains secteurs de la Ville où il y a une forte présence de commerçants issus des communautés culturelles (rue Parc, rue Bélanger, etc.) ;
- Développer des partenariats avec les acteurs des secteurs privé, communautaire, public et parapublic pour élaborer des plates-formes efficaces favorisant les échanges entre les employeurs affectés par la pénurie de main-d'œuvre et les membres issus des communautés visibles et culturelles dans certains quartiers de la Ville (foire de l'emploi, salon spécialisé dans certains secteurs de la Ville, SAJE Montréal Metro, CCMM, etc.);
- Améliorer les paramètres du programme de stages pour les membres des communautés culturelles à la Ville afin qu'il permette aux participants d'acquérir une expérience de travail canadienne véritablement pertinente. Notamment, nous jugeons que la durée actuelle des stages (6 mois) est insuffisante et ne permet pas au candidat de subséquemment « vendre » une expérience de travail canadienne valable auprès des employeurs ;
- Soutenir et favoriser les pratiques gagnantes telles que des initiatives 1,2, 3, GO de Centraide du Grand Montréal pour la mobilisation en faveur des plus jeunes enfants, le programme Parents-relais visant l'autonomie (empowerment) des parents immigrants ainsi que les projets d'École communautaire mieux ancrée dans sa communauté, ouverte sept jours par semaine et qui mobilise les organismes de son milieu ;
- Soutenir les organismes communautaires qui font la lutte à la pauvreté ;

- Poursuivre les efforts consentis dans le secteur de l'habitation, là où il y a beaucoup de discrimination à l'égard des personnes immigrantes ;
- Tenir compte de la situation des Autochtones en rappelant que selon le Conseil canadien de développement social, à Montréal, plus de 50% des Autochtones vivent sous le seuil de la pauvreté ;

Enfin, pour lutter contre la pauvreté chez les femmes immigrantes, nous faisons nôtres les propositions du Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrantes prévoyant de :

- Reconnaître les diplômes et les expériences professionnelles acquises à l'extérieur du pays ;
- Lutter contre la discrimination à l'emploi autant lors de l'embauche qu'au sein des milieux de travail ;
- Revoir les statuts d'immigration qui maintiennent les femmes dans une situation de dépendance par exemple le parrainage ;
- S'attaquer aux emplois qui maintiennent les femmes dans une situation de quasi esclavage, par exemple : l'aide domestique et les travailleuses agricoles ;
- Offrir aux jeunes femmes des formations pertinentes qui tiennent compte de leurs forces afin de favoriser leur insertion socioéconomique ;
- Allouer des ressources financières réelles pour la réalisation du 2^e plan d'action contre les agressions sexuelles ; celles-ci entraînent des impacts majeurs sur la santé et l'intégrité des femmes entravant leur insertion socio-économique ;
- Inclure les femmes immigrantes dans les lieux de délibération, de visibilité et de partage du pouvoir afin que leurs préoccupations et besoins puissent être entendus et considérés.

Conclusion

En conclusion, nous tenons d'abord à remercier les membres de la commission qui ont choisi d'amener cette problématique majeure sur la place publique en souhaitant que ces nombreuses interventions soient, de manière continue, prises sérieusement en compte par toutes les instances responsables et enrichissent le débat.

Nous tenons également à remercier les responsables de la Direction de la diversité sociale et de la Direction de l'habitation de la ville de Montréal avec qui nous souhaitons collaborer au cours des prochaines semaines à la rédaction d'un avis qui tiendra compte du travail accompli, consolider nos hypothèses de solutions et présenter des recommandations susceptibles de mettre fin à la pauvreté sur le territoire de la ville de Montréal et de l'agglomération, un objectif que nous partageons tous.



Bergman Fleury,
Président